

ETC



Un monument errant, banni de son foyer (sur un air connu)

Gilbert Boyer

Le morbide

Number 42, June–July–August 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/463ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

ISSN

0835-7641 (print)

1923-3205 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boyer, G. (1998). Un monument errant, banni de son foyer (sur un air connu). *ETC*, (42), 38–39.

UN MONUMENT ERRANT, BANNI DE SON FOYER (SUR UN AIR CONNU)

Avril 1994 : il a suffi que le chef du Parti Civique se lève au Conseil municipal, dénonce la dépense somptuaire de 70,000 \$ pour un cube de granit, et c'était parti. À six mois des élections, tout le monde se payait un os à gruger sur le dos de l'art contemporain et du RCM.

Le 17 mai 1994 : dévoilement, discours, réception. La presse, les officiels de la Ville, ceux de la Corporation, et le grand public assistent à l'inauguration du monument. Ils seront les premiers à jeter un coup d'œil à l'intérieur du cube et à faire partie intégrante de *Mémoire ardente*. Dans les journaux, on a encore droit aux derniers sursauts d'indignation de certains chroniqueurs pressés — « entre le cendrier et l'emmental », « la verrue sur le nez de la place », « Peep-show »¹ — mais aussi à quelques articles de presse plus accueillants. Heureusement.

Le monument commémoratif prend sa place. Enfin un peu de calme.

Bien que peu agréable, le mot « verrue » employé par un journaliste pour qualifier *Mémoire ardente* demeure tout de même révélateur de l'attitude trop souvent adoptée devant l'art public et l'art en général. Refus de la différence, de ce qui dérange, de ce qui s'inscrit en rupture.

Qu'est-ce qu'une verrue ? Une malformation de la peau, aussi dénommée *naevus*. « Une petite verrue qui joue le grain de beauté dans son visage »². Bien sûr, tout dépend de celui qui regarde, de son point de vue et du système de valeur dans lequel il évalue l'œuvre ou le *naevus*.

Le 15 septembre 1997, 7 heures du matin : des employés de la Ville de Montréal s'affairent. *Mémoire ardente* est déboulonnée, soulevée par la grue de service, déposée sur un camion et transportée dans un entrepôt municipal. Selon un processus apparemment administratif et sous le couvert légal d'un petit article de contrat, le monument ne fait plus partie de la place Jacques-Cartier. Le Service de la culture propose de l'installer sur un bout de trottoir en face de la Pointe-à-Callière !!!!

Que s'est-il passé pour qu'un monument commandé pour la place Jacques-Cartier devienne en trois ans pratiquement indésirable ? Rien de bien diabolique. Les autorités en place ont adopté la stratégie du moindre effort. On efface tout et on recommence. *Tabula rasa*. D'un côté, l'intégration de l'art par les artistes, d'un autre, la désintégration des œuvres par la Ville.

Sur la grande scène de l'art dans l'espace public, *Mémoire ardente* n'est qu'un accessoire. De la coulisse, à l'abri des feux de la rampe, un acteur plus important joue un rôle troublant dans l'existence incertaine du cube de granit. Cet acteur, c'est « l'administration publique ». Voyons voir son jeu.

Depuis 1989, la Ville de Montréal mûrit le réaménagement de la place Jacques-Cartier. Des plans s'élaborent, inspirés entre autres par les résultats d'un concours d'idées organisé en 1990. En 1992, en parallèle à ces préparatifs, le Comité exécutif de la Ville recommande la partie extrême sud de la place Jacques-Cartier comme lieu d'implantation pour le futur monument commémoratif des célébrations du 350^e anniversaire. Ce choix n'est pas innocent, le site lui-même est stratégique et significatif pour la Ville « [...] son sous-sol renferme des vestiges archéologiques qui remontent au XVIII^e siècle. C'est là qu'est localisé l'ancien mur des fortifications ».³

Malgré l'ampleur de ses futurs projets, le Comité exécutif de la Ville de Montréal va de l'avant et manifeste clairement sa volonté d'accueillir l'œuvre commanditée par la Corporation des Célébrations du 350^e. Le concours est d'ailleurs organisé par le Service de la culture de la Ville de Montréal : « Les finalistes auront à développer un concept de monument contemporain qui témoignera des tendances esthétiques actuelles. »⁴

Il ne faudra pas longtemps pour que ce concept d'un monument permanent sur la place Jacques-Cartier commence à s'effriter. L'élection d'un nouveau maire à l'automne 1994 semble donner le premier coup (de départ du monument). Quelques mois plus tard, la Corporation des Célébrations du 350^e se dissout. Les deux commanditaires disparus, le choix de conserver l'œuvre sur le site est remis en cause.

Par qui ? Pourquoi ? Je ne peux que formuler des hypothèses.

Une œuvre d'art public n'existe pas sans le support de ses commanditaires ou de ses propriétaires. Manifestement, les nouveaux élus refusent ce rôle et démissionnent devant leurs responsabilités envers le public et l'art public.

En principe, le Service de la culture de la Ville de Montréal, responsable de la sélection des œuvres d'art public, assume aussi l'entretien et la conservation de sa Collection d'art public. C'est ce qu'on nous dit. On décou-



Gilbert Boyer, vue de l'intérieur de *Mémoire ardente*, 1994. Photo: Gilbert Boyer.

vre plutôt que le Service de la culture ne serait pas suffisamment compétent. Selon Francyne Lord, commissaire à l'art public, le Service ne sera jamais consulté par le Service des parcs, des jardins et des espaces verts lors de la conception de la nouvelle place Jacques-Cartier⁵. Bien au contraire, les parcs ignorent la demande faite par la culture d'intégrer le monument aux nouveaux plans d'aménagement. En fait, les parcs l'avisent plutôt de la nécessité de relocaliser *Mémoire ardente* ailleurs. Mais pas sur leur plate-bande !

Que le Service de la culture ait perdu son pouvoir d'intervention sur les œuvres de sa collection et que le Service des parcs ait pris le relais à la culture me semble déjà préoccupant.

Qui donc a eu le pouvoir de manipuler ainsi les mandats concernant l'art public et ce monument ? Qui donc a pris l'initiative de ne pas intégrer le monument à la nouvelle place ? Et selon quels critères inconnus du public ?

Pourquoi le ministère de la Culture et des Communications du Québec a-t-il accepté les nouveaux plans et ce déplacement sans sourciller ? S'agit-il du même ministère qui encourage l'art contemporain par ses programmes d'aide au Conseil des arts et des lettres du Québec ?

Quelqu'un pourrait-il glisser aux oreilles de ces responsables aux Services de la Ville de Montréal, au Comité exécutif de la Ville de Montréal, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, qu'une œuvre — un monument commémoratif — créée spécifiquement pour un site s'apparente sensiblement à un arbre choisi avec soin. Une fois planté, il s'enracine dans le sol et dans le paysage. Rien à voir avec ces arbres décoratifs en pots que la ville déplace à volonté, selon l'humeur et les événements.

Malheureusement le « zapping » est entré dans nos mœurs. Les œuvres d'art public risquent d'en pâtir. Quelqu'un n'est pas content, un petit coup et zip ! On passe à autre chose. On ne « zappe » pas une œuvre, encore moins

un monument. C'est indécent. Pour déraciner une œuvre de son site d'implantation, les autorités responsables doivent expliquer leurs motivations et présenter des raisons qui soient dans la logique initiale du projet de monument. Et celles-ci devraient rejoindre les critères utilisés lors du jury de sélection de l'œuvre en question. Ce qui n'est pas le cas ici.

Pour ma part, je continue de croire que *Mémoire ardente* doit réintégrer la place Jacques-Cartier dans le cadre d'une étroite collaboration avec le Service des parcs, des jardins et des espaces verts. Sinon, l'œuvre n'aura été pour la Ville de Montréal et pour ses habitants qu'un triste mo(nu)ment commémoratif. Sinon, toute la communauté artistique n'aura qu'à accepter les inconsistances du programme d'art public de la Ville et craindre en permanence des intrusions politiques et administratives dans le processus décisionnel. Le silence, l'absence de discussions et de débats seront des normes acceptables. Si ce n'est déjà le cas.

Au moment où j'écris ces lignes, mes lettres au Service de la culture, en date du 16 juillet et du 5 novembre 1997, sont toujours sans réponse.

GILBERT BOYER

NOTES

¹ Les deux premières citations sont de Franco Nuovo (*Le Journal de Montréal*, 18 mai 1994, p. 61), la dernière est de Nathalie Petrowski (dans *La Presse*, 19 mai 1994, p. D-3).

² Jules Vallès, cité dans le petit Robert.

³ Voir *Concours d'art public. Monument pour commémorer le 350^e anniversaire de Montréal. Cahier des charges*, 2, 17 mars 1993, 10 p.

⁴ Lorsque le mot « Ville » est utilisé, il englobe les Services de la Ville de Montréal ainsi que les élus qui ont l'autorité sur ces Services.

⁵ C'est ce qui est à déduire d'une lettre de Francyne Lord à mon attention, datée du 7 juillet 1997.